



FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL

Mémoire en vue des élections du 25 mai 2014

La Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF) regroupe et représente 42 des 106 centres de planning familial basés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 21 de ses centres pratiquent l'interruption volontaire de grossesse (IVG). La FLCPF est également reconnue comme organisme d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles et est membre de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF).

Voici ses recommandations politiques en vue des élections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014 :

AU NIVEAU EUROPÉEN¹

Nous demandons à nos futur-e-s parlementaires européen-ne-s de s'engager à :

- *Exiger la mise en pratique de la résolution du Parlement européen sur la santé et les droits sexuels et génésiques de 2002 qui recommande notamment « pour protéger la santé et les droits génésiques des femmes, que l'avortement soit légalisé, sûr et accessible à tous ».*
- *Exiger l'application du règlement n° 1567/2003 du Parlement européen et du Conseil, du 15 juillet 2003, concernant les aides destinées aux politiques et aux actions relatives à la santé génésique et sexuelle et aux droits connexes dans les pays en développement.*

¹ Ces recommandations sont également celles de la plate-forme « Abortion Right ! » dans son mémorandum : <http://www.abortionright.eu/>

- *Stimuler et soutenir la recherche scientifique transfrontalière sur l'ensemble des moyens de contraception, ce qui inclut la recherche sur la contraception masculine en vue d'une plus grande égalité dans la responsabilité de la contraception.*
- *Promouvoir la régulation du recours à l'objection de conscience de sorte que l'accès aux services de contraception et d'avortement, là où il est légal, soit pleinement assuré. Cela implique notamment d'interdire l'application institutionnelle de l'objection de conscience et de mettre en place des services de renvoi approprié et abordable.*
- *Promouvoir une éducation obligatoire en matière de sexualité et de relations affectives pour l'ensemble des jeunes de l'Union européenne.*
- *Faire preuve d'une vigilance toute particulière face aux tendances conservatrices et réactionnaires en matière de droits sexuels et reproductifs, et plus particulièrement pour ce qui concerne l'avortement.*
- *Promouvoir le thème des droits sexuels et reproductifs à l'agenda des différents organes européens.*

AU NIVEAU FÉDÉRAL²

Nous demandons au futur gouvernement de s'engager à :

- *Introduire la gratuité ou un meilleur remboursement de tous les moyens contraceptifs et à mettre l'accent sur les contraceptifs les plus efficaces, à savoir les contraceptifs dits "de longue durée" (stérilets, implants).*
- *Renforcer la visibilité du droit à l'avortement dépenalisé dans les communications officielles, notamment via les sites internet fédéraux (en particulier celui du SPF Santé Publique).*
- *Être attentif à la problématique de la pénurie croissante de médecins généralistes, singulièrement en Wallonie et à Bruxelles, et contribuer à la résoudre.*
- *Reconnaître la spécificité des médecins généralistes travaillant en centres de planning familial et abortuscentra et garantir le maintien de leur agrément. Ceci particulièrement dans le contexte d'une pénurie croissante de médecins généralistes et plus spécifiquement de praticiens formés à l'interruption volontaire de grossesse.*
- *Réaliser des études chiffrées sur l'avortement avec des données fiables et*

² Ces recommandations sont partiellement celles de la plate-forme « Abortion Right ! » dans son mémorandum : <http://www.abortionright.eu/>

communes dans une optique de prévention des grossesses non désirées.

AU NIVEAU DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES³

Nous demandons au futur gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles de s'engager à :

- *Poursuivre, en collaboration avec la Région wallonne et la Commission communautaire française, les efforts visant à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous demandons la mise en œuvre effective du dernier protocole et son évaluation régulière par l'ensemble des parties concernées.*
- *Organiser régulièrement des campagnes de prévention à propos de la contraception et des grossesses désirées ou non, en impliquant activement les hommes, en collaboration avec les fédérations de planning familial et les autres parties prenantes concernées.*
- *Renforcer la visibilité du droit à l'avortement dépenalisé dans les communications officielles, notamment via les sites internet communautaires (Promotion de la santé et Égalité des chances).*
- *Promouvoir auprès des universités francophones l'introduction d'un module de formation au planning familial et à l'IVG dans toutes les facultés de médecine, ainsi que sur les divers modes de contraception, notamment sur leur coût-efficacité.*

AU NIVEAU REGIONAL WALLON

Nous demandons au futur gouvernement régional wallon de s'engager à :

- *Financer au barème 1.80 de la commission paritaire 332 un demi équivalent temps-plein pour la fonction de coordination dans chaque centre de planning familial.*
- *Financer tous les travailleurs du cadre du planning familial aux barèmes et anciennetés reconnus par la Région wallonne.*
- *Pérenniser le dispositif EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle), intégrer les animateurs engagés sous contrat APE dans le cadre des centres de planning familial et les financer aux barèmes et anciennetés reconnus par la Région wallonne.*
- *Intégrer progressivement tous les travailleurs APE dans les cadres des centres de planning familial et les financer aux barèmes et anciennetés reconnus par la*

³ Ces recommandations sont également celles de la plate-forme « Abortion Right ! » dans son memorandum : <http://www.abortionright.eu/>

Région wallonne.

- *Pérenniser les mesures relatives à la distribution de pilules contraceptives, de pilules du lendemain et de préservatifs et inscrire cette distribution comme une mission du planning familial dans le décret régissant ce dernier.*
- *Reconnaître le travail administratif via une augmentation et un élargissement du cadre qui puisse s'ouvrir à des fonctions autres que médecins, psychologues, conseillers conjugaux, sexologues, assistants sociaux, accueillants et juristes.*
- *Réaliser la simplification administrative : simplification des registres, informatisation des données, etc.*
- *Garantir davantage de transparence et d'équité dans le contrôle des centres de planning familial par l'administration wallonne.*

AU NIVEAU RÉGIONAL BRUXELLOIS (COCOF)

Nous demandons au futur collège de la Commission communautaire française de s'engager à :

- *Financer au barème 1.80 de la commission paritaire 332 un demi équivalent temps-plein pour la fonction de coordination dans chaque centre de planning familial.*
- *Établir annuellement un relevé des prestataires indépendants travaillant dans les centres de planning familial agréés et revoir annuellement le montant par centre de l'intervention financière pour les heures de réunion, d'accueil et de prévention prestées par les membres de l'équipe du centre de planning familial qui travaillent sous le statut d'indépendant.*
- *Intervenir financièrement à hauteur de 42 € (hors index depuis 2009) pour les heures de réunion, d'accueil et de prévention prestées par les membres de l'équipe du centre de planning familial qui travaillent sous le statut d'indépendant, ceci impliquant une modification de l'arrêté du 4 juin 2009.*
- *Financer ces prestataires indépendants à hauteur d'une heure par semaine, volume horaire minimal nécessaire à l'exercice de la pluridisciplinarité.*
- *Pérenniser et augmenter la subvention de 300 000 € accordée par la COCOF pour la réalisation d'animations EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) dans les écoles bruxelloises.*
- *Pérenniser les mesures relatives à la distribution de pilules contraceptives, de pilules du lendemain et de préservatifs et inscrire cette distribution comme une mission du planning familial dans le décret régissant ce dernier.*
- *Augmenter le financement des fédérations « sociales » de services ambulatoires bruxellois*

- *Reconnaître les organismes de coordination comme organismes de recueil de données et de les financer pour ce travail.*